



Athéna SX5€ *Juin 2017*

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 18 mai 2017⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Athéna SX5E Juin 2017 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité** : comptes titres (dans le cadre d'un placement privé).
- **Code ISIN** : FR0013257813

Communication à caractère promotionnel

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Athéna SX5E Juin 2017

EN QUELQUES MOTS

Athéna SX5E Juin 2017 est un produit de placement d'une durée maximale de 5 ans, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ❖ Pour un investissement dans Athéna SX5E Juin 2017, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 5 ans aux variations de l'Indice Euro STOXX 50® (« l'Indice ») représentatif du marché actions de la zone euro.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 5,10 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance majoré d'un gain de 25,50 % tant que le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un remboursement du Capital Initial à l'échéance tant que le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est strictement inférieur à 100 % mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ Un risque de perte en capital à l'échéance si le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale. Par exemple, si l'indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice Euro STOXX 50® depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Athéna SX5E Juin 2017**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 5 juin 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 30 mai 2022) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- ❖ De la 1^{re} à la 4^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial.
- ❖ De la 1^{re} à la 4^e année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 5,10 % par année écoulée⁽¹⁾**.
- ❖ À l'échéance des 5 ans, si **Athéna SX5E Juin 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un **gain final de 25,50 %⁽²⁾, équivalent à 5,10 % par année écoulée**.
- ❖ À l'échéance des 5 ans, si **Athéna SX5E Juin 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son capital initial**, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- ❖ **Athéna SX5E Juin 2017 présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Athéna SX5E Juin 2017** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50[®] autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 an à 5 ans.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est limité à un gain de 5,10 % par année écoulée⁽¹⁾**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX 50[®] (effet de plafonnement du gain).
- ❖ **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant.
- ❖ **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro STOXX 50[®]. La performance d'un Indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un Indice dividendes réinvesti.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- ❖ **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50[®]. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- ❖ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50[®].
- ❖ **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- ❖ **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, de défaut ou de mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- ❖ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 7,77 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 6,77 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 5,49 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables) ou soit un Taux de Rendement Annuel net (TRA net) maximum de 4,49 % (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LA 1^{RE} ANNÉE

Un mécanisme de remboursement automatique est activé si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est **supérieur ou égal à son Niveau Initial**.

L'investisseur reçoit alors :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 5,10 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 5,19 %⁽³⁾)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 4,14 %⁽³⁾)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 16 mai 2022, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 30 mai 2022 :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN FINAL DE 25,50 %, SOIT 5,10 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 4,66 %)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ DE 3,61 %)

4 / 8

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 30 mai 2022 :

LE CAPITAL INITIAL
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ DE 0 %)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ DE -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 30 mai 2022 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO STOXX 50[®]
DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE EURO STOXX 50[®]. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

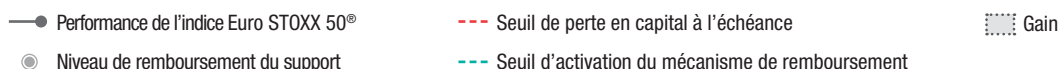
⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 5,10 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé.

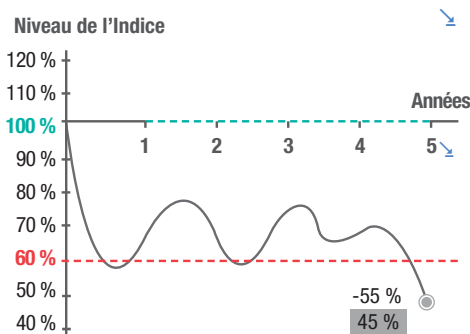
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse par rapport au seuil d'activation du mécanisme de remboursement, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Athéna SX5E Juin 2017** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

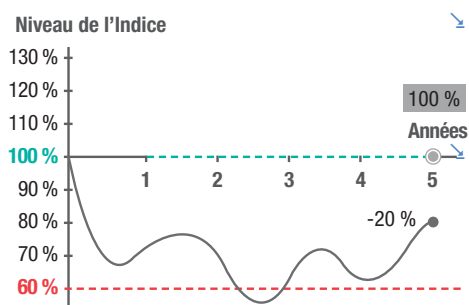


À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50[®], soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 %
TRA brut⁽¹⁾ : -14,80 % (identique à celui de l'indice)
TRA net⁽²⁾ : -15,65 % (identique à celui de l'indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

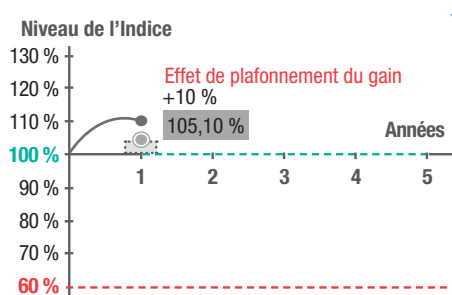


À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice est inférieur au seuil d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice est enregistré à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %), niveau supérieur au seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final : 100 %
TRA brut⁽¹⁾ : 0 % (contre -4,38 % pour l'indice)
TRA net⁽²⁾ : -1,00 % (contre -5,33 % pour l'indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le 16 mai 2018, le niveau de l'indice est égal à 110 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 5,10 % au titre des années écoulées. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 105,10 % contre 110 % pour un investissement direct sur l'indice.

Remboursement final : 105,10 %
TRA brut⁽¹⁾ : 5,19 % (contre 10,18 % pour l'indice)
TRA net⁽²⁾ : 4,14 % (contre 9,07 % pour l'indice)

Information importante : la valorisation de **Athéna SX5E Juin 2017** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50[®] et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est proche du seuil d'activation du mécanisme de remboursement, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50[®], des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de droits de garde de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

La performance du support **Athéna SX5E Juin 2017** est liée à la performance de l'Indice Euro STOXX® 50 dividendes non réinvestis.

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'Indice Euro STOXX® 50 est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. **Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

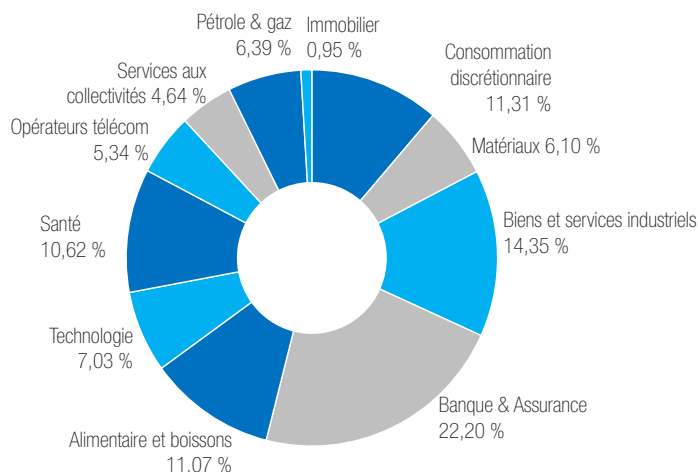
Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® 50 ENTRE LE 16 MAI 2007 ET LE 16 MAI 2017



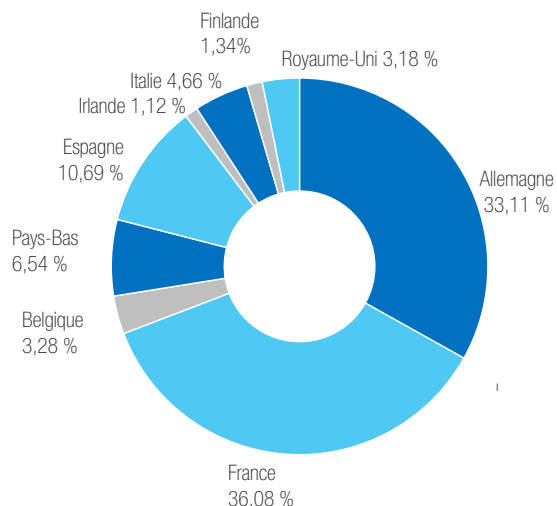
Source : Bloomberg au 16/05/2017.

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg au 16/05/2017.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241*
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 18 mai 2017)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013257813
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	5 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	16 mai 2017
Date d'Émission et de Règlement	5 juin 2017
Dates d'Observation Annuelle	16 mai 2018, 16 mai 2019, 18 mai 2020, 17 mai 2021
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	30 mai 2018, 30 mai 2019, 1 juin 2020, 31 mai 2021
Date d'Observation Finale	16 mai 2022
Date d'Échéance	30 mai 2022, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 16 mai 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter Annuellement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de valorisation	Annuelle, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié. La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,70 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Comptes titres (dans le cadre d'un placement privé)

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination des investisseurs qualifiés exclusivement, la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. **Il est relatif à un titre de créance destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination des investisseurs qualifiés exclusivement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.**

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE TITRE DE CRÉANCE.** En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du titre de créance, et EAVEST, chargé de la distribution de ce titre de créance, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°16-241 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

AVERTISSEMENT DE STOXX LTD

L'Euro STOXX® 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 776 380,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

